

Le 23 juillet 2020

Autorité ontarienne de réglementation des services financiers
5160, rue Yonge
17^e étage
North York, ON
M2N 6L9

Objet : *Preliminary Ontario Selected Private Passenger Vehicles Loss Trend Rates and Reform Factors* (Taux de tendance des sinistres et facteurs de réforme préliminaires de certains véhicules de tourisme de l'Ontario)

L'Institut canadien des actuaires (ICA) est heureux de présenter les commentaires suivants sur le rapport récemment publié intitulé *Preliminary Ontario Selected Private Passenger Vehicles Loss Trend Rates and Reform Factors* (Taux de tendance des sinistres et facteurs de réforme préliminaires de certains véhicules de tourisme de l'Ontario).

Nous tenons à féliciter l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF) pour ce que nous considérons comme une avancée importante dans la documentation réglementaire de l'assurance automobile pour l'Ontario. L'ICA a participé à une série de discussions avec l'ARSF et d'autres organismes provinciaux de réglementation de l'assurance automobile au cours des deux dernières années, et nous sommes heureux de voir certaines de nos recommandations adoptées.

En particulier, nous sommes heureux de constater un niveau de détail plus complet par rapport aux éditions précédentes de ce type de rapport en Ontario. La divulgation supplémentaire sera plus avantageuse pour les utilisateurs, et la possibilité de fournir des commentaires peut également conduire à un cadre de réglementation renforcé. De plus, il était très encourageant de voir que le rapport faisait spécifiquement référence au respect des normes de pratique actuarielles, telles qu'élaborées par le Conseil des normes actuarielles (Canada).

Nous n'avons pas l'intention de commenter les aspects techniques du rapport. Nous laisserons plutôt aux membres de l'ICA le soin de revoir les méthodologies et les hypothèses dans le cadre de leur pratique individuelle et de soulever eux-mêmes toute préoccupation à l'ARSF.

L'ICA est heureux d'avoir l'occasion de formuler ces commentaires. Nous vous invitons à transmettre vos questions à Chris Fievoli, actuaire, membre du personnel de l'ICA, communications et affaires publiques, au 613-656-1927 ou à chris.fievoli@cia-ica.ca.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président de l'Institut canadien des actuaires,

[signature originale au dossier]

Michel St-Germain, FICA

L'Institut canadien des actuaires (ICA) est l'organisme bilingue national et le porte-parole de la profession actuarielle au Canada. Nos membres rendent des services et des conseils actuariels de la plus haute qualité. L'Institut fait passer l'intérêt du public avant les besoins de la profession et de ses membres.